



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MISE EN PLACE DE CELLULES D'ÉCOUTE DANS L'ACADÉMIE DE PARIS

Suite aux attentats terroristes qui ont frappé Paris et la Seine-Saint-Denis, les services du rectorat de l'académie et de la Ville de Paris sont mobilisés.

Dans les écoles et les établissements où les élèves, leur famille et les personnels ont été particulièrement affectés, un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique sera mis en place dès ce lundi matin 16 novembre 2015.

Dans toutes les situations et sur tout le territoire parisien, les informations recueillies par les directeurs et les chefs d'établissement devront être transmises auprès de la cellule de crise du rectorat afin de mobiliser des moyens si nécessaire. Pour les écoles, cette remontée se fera par l'intermédiaire des inspecteurs de l'éducation nationale.